



## Règlement Intérieur pour les Animaux

*Dans l'intérêt de tous, nous vous demandons de bien vouloir lire les indications ci-dessous*

- ✓ Le carnet de vaccination à jour de votre animal vous sera demandé le jour de votre arrivée. Tous les chiens devront obligatoirement être identifiés (tatoués ou pucés) et vaccinés contre la rage.
- ✓ Les chiens devront impérativement être tenus en laisse dans l'enceinte du camping.
- ✓ Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits dans l'enceinte du camping.
- ✓ Le propriétaire est entièrement responsable de la bonne conduite de son animal et doit-être capable de le maîtriser en toute circonstance.
- ✓ Tout animal est sous la responsabilité et la vigilance de son propriétaire en tout temps et pour toute blessure qu'il peut causer.
- ✓ Dans le cas d'un « incident » (animal qui défèque, vomit, etc...), le propriétaire sera tenu d'en assurer le ramassage. Plusieurs bornes de déjections canines ont été installées à cet effet sur le camping.
- ✓ Si le propriétaire accepte que l'animal soit libéré de toute contrainte, il engage sa responsabilité envers les accidents possibles entre les animaux ou impliquant des personnes.
- ✓ Il est interdit de caresser les animaux des autres personnes sans autorisation préalable du propriétaire. Pour les enfants, cela doit être fait sous surveillance du représentant légal, si autorisation.
- ✓ Les animaux domestiques peuvent rester seuls dans l'hébergement (maxi 3h) si le propriétaire est présent dans l'enceinte de l'établissement. Il doit laisser un numéro de téléphone mobile pour être joignable si l'animal est à l'origine de désagréments envers d'autres clients. Pensez aux autres, ne laissez pas le chien seul, si vous savez qu'il va aboyer.
- ✓ Sachez qu'un espace a été créé au bar du camping afin que vos chiens puissent vous attendre sagement à l'ombre pendant que vous êtes à la piscine ou autre et qu'il aura un « toutoubar » à sa disposition.
- ✓ Tout dommage causé par l'animal à des tiers et / ou mobilier de camping est de la responsabilité du propriétaire. Le montant des dommages causés par votre animal de compagnie pendant le séjour sera facturé sur votre séjour.
- ✓ Si l'animal provoque des désagréments ou des dommages qui pourraient gêner les autres clients, le camping se donnera le droit d'annuler la réservation sans dédommagement.

S.A.R.L Camping du PORT DE MORICQ  
13 Route du Port de Moricq  
85750 ANGLES



02.51.28.95.21

[www.camping-port-de-moricq.com](http://www.camping-port-de-moricq.com)

mail : [info@campingdemoricq.com](mailto:info@campingdemoricq.com)

## Les règles du Toutouparc

---

- ✓ Ouvert de 9h00 à 21h00 en haute saison, et de 9h à 19h en basse saison.
- ✓ Les chiens sont sous la surveillance de leurs propriétaires, qui en sont civilement responsables. Ils ne doivent en aucun cas être laissés seuls dans l'enceinte du Toutouparc.
- ✓ Le propriétaire de l'animal est entièrement responsable de la bonne conduite de son chien et doit être capable de le maîtriser en toute circonstance.
- ✓ Dans un souci de propreté et de respect de chacun, veuillez ramasser les déjections canines de vos chiens, des sacs sont mis à disposition dans cet espace ainsi que dans l'ensemble du camping.
- ✓ Les portes d'accès au Toutouparc doivent-être impérativement refermées à chaque passage.
- ✓ Cet espace est une aire de jeux exclusivement réservée à nos amis à quatre pattes.
- ✓ Veuillez respecter le matériel mis à votre disposition dans cet espace de jeux.

S.A.R.L Camping du PORT DE MORICQ  
13 Route du Port de Moricq  
85750 ANGLES



02.51.28.95.21

[www.camping-port-de-moricq.com](http://www.camping-port-de-moricq.com)

mail : [info@campingdemoricq.com](mailto:info@campingdemoricq.com)